

# AG du 15 janvier 2022

## Abréviations

I1 = première année du cycle ingénieur (bac+3).

I2 = première année du cycle ingénieur (bac+4). C'est à l'issue de cette année que s'effectue le stage à l'étranger.

EI : élèves-ingénieur(e)s

Asso= association des alumni de l'ENSCR

CA= conseil d'administration de l'ENSCR

CPI = classe préparatoire intégrée

## Présents et procurations

Alain Laplanche, Claude Philippe, Elisabeth Philippe, Nicolas Noiret, Laurent Nugier, Frédéric Fiquet, Céline Massardier, Olivier Tasseau, Thomas Galéandro-Diamant.

Jocelyne Verdon, Marguerite Pinault épouse Pleyne, Jean Louis Pleyne, Christelle Foucher représentés par Alain Laplanche.

Laurent Lepareur représenté par Nicolas Noiret.

## Bilan année

2021 était une année sans gala, sans annuaire avec le COVID, avec Yapla.

## Perspectives

La date du 22/10/22 a été bloquée pour le gala.

## Financier

Après une année 2020 exceptionnelle en cotisation suite à un appel à la solidarité (Etudiant impacté financièrement par le covid), 2021 est une année plus faible en termes de cotisation.

Dépenses : IESF, site internet, réalisation du nouveau logo, sortie 337€, affranchissement, 900€

16 000€ sur le compte courant de l'asso.

Yapla est une facilité qui est mise à la disposition des associations par le crédit agricole. (+ de détails si possible). La partie financière est détaillée en annexes.

## Bourses de stage

Rappel de la situation 2021. Décision de voir ultérieurement avec Nicolas L.

## Gala

Proposition d'Alain. Par l'intermédiaire de contacts, il serait possible de faire venir un pianiste de l'opéra de Paris, Monsieur Pavlos YALLOURAKIS. Le coût demandé est de 1000 € plus le billet de train.

Dans les questions à se poser, un seul artiste ou un panachage ?

Quid de l'idée d'Anne-Cécile, COSTIK ? Peut-être un panachage serait-il préférable ?

On peut faire revenir Leslie (prestation d'il y a 3 ans).

Si piano, le placer avant l'apéritif et prévenir en amont les Alumni.

On fait tout de même un devis pour la prestation d'Anne-Cécile en visant 45 minutes.

COSTIK chante et fait des spectacles type imitation

COSTIK est breton. Décision, activer les trois pistes Leslie, le pianiste et Costik et obtenir des devis.

Avant de fixer le prix d'entrée du gala, il faut aussi contacter le prix du traiteur.

Rester dans la fourchette 50-60€. **60€ serait le seuil.** Il faut tout de même vérifier les devis avant de trancher. Attention à l'inflation.

Quand lancer les invitations ? Un rétro planning pourrait nous aider à y voir plus clair.

Le diapason limite à 1 heure du matin son usage. Le 22/10/22 tombe pendant les vacances scolaires (à voir si cela impacte négativement la participation). Nous n'avons cependant pas le choix de la date car le diapason est très occupé. L'idée est de poursuivre la soirée à l'école.

L'enchaînement RDD et gala n'est pas si simple à gérer et il faut gérer la logistique, notamment le nettoyage, l'accueil, la sécurité.

Teasing sur linkedin en mode save the date le 22/10/22.

## Conférences

Renaud Van Ruymbeke juge, fait une conférence sur l'éthique dans les affaires. Le 18 mai à 17h00. Retransmission par Zoom en live. A cette époque-là de l'année, on a plus des E1, accès aux alumni.

Il pourrait faire des dédicaces de son livre « mémoire d'un juge indépendant », sous réserve de son accord !

« Pourrait-on assujettir cela à la cotisation ? »

Niveau logistique, Zoom est un outil adapté, l'ENSCR ayant souscrit une formule permettant de supporter un nombre de connexions suffisant.

Il est à voir si nous proposons d'autres webinaires. Une piste proposée par Maxime concerne Primavera. Il est nécessaire de la creuser en attendant.

## Cluster

On va essayer de relancer les clusters. On propose de financer une participation de l'association aux frais du cluster, pour payer l'apéro. En échange, on collecte des fiches et cela permet de mettre à jour l'annuaire.

Le jour J, on donne une fiche type aux personnes. L'asso participe aux frais à hauteur de 10€ par personne. L'organisateur avance l'argent. L'association rembourse le montant avancé.

Cela permettrait de compenser un problème constaté : nous manquons d'information sur les jeunes diplômés.

## Divers

- Stéphanie va se renseigner auprès de l'usine nouvelle afin d'essayer de comprendre la raison de l'absence de l'apparition de l'école de chimie dans leur classement.
- Projet de kakemono pour parler. **Des alumnis**
- Proposition de Régis d'élargir notre association aux anciens CPI et classes préparatoires chimist. Après nous être posées la question des apports à notre association ainsi qu'à l'école, nous répondons plutôt par la négative. Il serait néanmoins intéressant de savoir ce que font les écoles de Lille Strasbourg et Pau. Plutôt non, mais si une association des anciens CPI se fait, pourquoi pas une synergie. Nicolas propose d'interroger des anciens CPI de Rennes pour créer une association.

## Election des membres du bureau

A l'unanimité renouvellement des membres du bureau existant dans leurs rôles respectifs.

Nouveaux membres du bureau : Céline, Frédéric, Laurent, Olivier.

## Annexe

### Ci-après le compte financier 2021 (compte bancaire) avec le rappel des années passées

| Rubrique                            | 2020<br>Crédits | 2020<br>Débits | 2020           | 2019<br>(Hors<br>gala) | 2018            | 2017            |
|-------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Solde 1 janvier</b>              | <b>3809.44</b>  |                | <b>3809.44</b> | <b>8991.97</b>         | <b>3780.10</b>  | <b>9837,34</b>  |
| <b>Cotisations</b>                  | <b>10930.00</b> |                | <b>14665.0</b> | <b>11520,00</b>        | <b>12410.00</b> | <b>10199,00</b> |
| <b>Intérêts PS</b>                  | <b>0.42</b>     |                | <b>0.56</b>    | <b>1.33</b>            | <b>1.31</b>     |                 |
| <b>Logo</b>                         |                 | <b>600.00</b>  | <b>401.75</b>  |                        |                 | <b>1000,00</b>  |
| <b>Site internet</b>                |                 | <b>600.00</b>  | <b>1796.00</b> | <b>360.00</b>          | <b>1320.00</b>  | <b>11832.00</b> |
| <b>Subvention<br/>sortie élèves</b> |                 | <b>337.20</b>  | <b>3870.00</b> | <b>1600.00</b>         | <b>3150.00</b>  | <b>2400,00</b>  |

|                              |                 |                |                 |                |                |                |
|------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>IESF,<br/>UNAFIC...</b>   |                 | <b>1617.30</b> | <b>1369.00</b>  | <b>1369.00</b> | <b>1505.00</b> | <b>2052.00</b> |
| <b>Affranchissement</b>      |                 | <b>967.61</b>  | <b>870.00</b>   | <b>1100.66</b> | <b>1174.46</b> | <b>1108.41</b> |
| <b>Gestion<br/>(banque)</b>  |                 | <b>14.15</b>   | <b>41.30</b>    | <b>300.00</b>  | <b>50.28</b>   | <b>1.17</b>    |
|                              |                 | <b>-</b>       | <b>-</b>        | <b>612.00</b>  | <b>-</b>       |                |
|                              |                 |                |                 |                |                | <b>9482.66</b> |
| <b>Total</b>                 | <b>10930.42</b> | <b>4136.26</b> | <b>8339.05</b>  | <b>7199.74</b> | <b>7199.74</b> | <b>8741,50</b> |
| <b>Placements</b>            |                 |                | <b>9011.06</b>  | <b>9011.06</b> |                |                |
| <b>Solde 31<br/>décembre</b> | <b>16930.11</b> |                | <b>10135.95</b> | <b>3809.44</b> | <b>8991.67</b> | <b>3780.10</b> |
| <b>placements</b>            | <b>15537.99</b> |                |                 |                |                |                |
| <b>Parts sociales</b>        | <b>163.71</b>   |                |                 |                |                |                |
| <b>Trésorerie</b>            | <b>32631.81</b> |                |                 |                |                |                |